****

**Appel à projets**

**Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés**

**Présentation synthétique du projet**

**Localisation du projet :** Patrimoine ICF Habitat La Sablière - départements 92. 93 et 95

**Nom du projet :** «Fluidité»

**Statut et nom du ou des porteur(s) du projet :**ICF Habitat La Sablière / Association FREHA

**Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis :**

Accompagner la fluidité du parcours résidentiel des ménages hébergés dans les structures d’accueil temporaires de l’association FREHA vers un logement autonome d’ICF Habitat La Sablière.

Les objectifs principaux recherchés sont :

* Permettre à des ménages prêts au relogement d’accéder à un logement social pérenne, adapté ;
* Fluidifier les structures de logement temporaire, dans le but de répondre aux besoins de la population ;
* Travailler avec les réservataires des logements en résidence pour favoriser le relogement ;
* Créer une relation de transparence et de confiance entre FREHA et ICF Habitat La Sablière sur le diagnostic de la notion de « prêts au relogement » et une garantie de suivi par l’accompagnement individualisé à l’entrée dans les lieux.

**Publics cibles du projet**

**Nombre de ménages accompagnés :** 15 ménages hébergés par l’association FREHA par an

**Ménages éligibles au DALO** oui X non

ou **des accords collectifs** oui X non

ou **relevant globalement des publics cibles du PDALPD** oui X non

**Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) :**

Les publics seront l’ensemble des ménages logés temporairement dans les résidences sociales FREHA prêts aux relogements. Ces ménages seront labellisés Accord Collectifs Départementaux. Dans certain cas, des ménages peuvent également être reconnus prioritaires et urgent DALO.

**Modalités de mobilisation des logements**

Création d’une offre nouvelle  Aménagement de logement existant

Mobilisation de logements existants sans aménagement **X**

Reclassement offre existante en offre à bas loyer X (à examiner au cas par cas)

Nombre de logements : **15** (répartis entre 3 départements 92, 93, 95)

Typologie des logements : **T1 au T3**

Modalités de réservation et d’attribution des logements :

*Contingent bailleur, Ville ou Préfecture dans le cadre des ACD ou DALO.*

**Localisation de l’offre de logements accompagnés :**

Patrimoine ICF Habitat La Sablière départements 92, 93 et 95

****

**Accompagnement**

**Méthodologie de réalisation de l'accompagnement (étendue de l'accompagnement et objectifs visés, méthodes - l’aller vers, autres…-, durée et adaptabilité)*:***l’Association FREHA repère ses ménages prêts au relogement, vérifie l’adaptation de la proposition de logement faite par le bailleur, et met en œuvre un accompagnement adapté leur permettant d’accéder dans les meilleures conditions au logement pérenne proposé.

**Complémentarité avec la gestion locative (type de gestion locative : classique ou adaptée) :**

Accompagner les ménages entrant, dans l’objectif de veiller à une bonne intégration dans le logement, le quartier, l’ouverture des droits sociaux, une gestion budgétaire intégrant les nouvelles contraintes liées au logement et consolider les acquis de la période d’hébergement sur les notions de savoirs habiter, droits et devoirs des locataires…..

**Démarche mise en place pour favoriser l’adhésion du ménage :** Travail en amont avec le travailleur social référent de l’Association FREHA, par le biais de contacts téléphoniques, visite à domicile, courriers…

**Structuration de la relation bailleur/accompagnateur :** Par département, une liste des ménages prêts au relogement sera établie par l’Association FREHA. Un travailleur social de FREHA sera désigné comme référent.

Le tableau de bord sera remis à jour mensuellement et envoyé au bailleur pour qu’un travail de synchronisation puisse se faire entre l’offre et la demande. Ce tableau sera établi selon la répartition géographique des unités de gestion territoriales d’ICF Habitat La Sablière.

Lorsqu’une proposition de logement sera faite, elle sera envoyée au référent du ménage, qui dès réception traitera la proposition : cohérence avec la demande initiale, lien avec le ménage, instruction du dossier CAL et des dossiers de sécurisation d’entrée….

**Modalités de mobilisation de l’offre d’accompagnement existante ou nouvelle :**

Dès le résultat de la CAL positive, l’accompagnement se mettra en place, afin de préparer l’entrée dans les lieux et se poursuivra pendant 6 mois en fonction de l’autonomie du ménage. Accompagnement social qui sera suivi d’une veille sociale de 24 mois en fonction des besoins.

**Adéquation du projet aux besoins spécifiques des publics ciblés par le projet *:***

Aujourd’hui, l’Association FREHA constate une difficulté grandissante pour faire accéder les ménages « prêts au relogement » de ses structures à un logement pérenne.

Malgré l’accompagnement réalisés et les freins au relogement levés, les ménages restent confrontés soit à l’absence de proposition de logement, soit à des refus de bailleurs, deux sources de blocages qui peuvent être levées par un partenariat en amont.



**Partenariat**

**Partenaires mobilisés - exemples : collectivités territoriales, SIAO, associations, coordination entre les organismes, … :**

ICF Habitat La Sablière, l’Association FREHA et toutes les institutions présentes sur les territoires concernés (communes d’accueil, Conseil Général, CAF, Action Logement…)

**Montage financier (solidité financière du plan de financement et d’exploitation du projet, optimisation des coûts) :**

**Coût du diagnostic de la situation des ménages par rapport au logement :**

**Coût de l’accompagnement par ménage :**

**Coût interne ou externe de la gestion locative adaptée par logement :** *exprimé en € au mois ou à l’année.*

**Coût global en cas d’offre intégrée gestion locative adaptée + l’accompagnement par ménage:** *1800 €* par ménage, hors veille sociale.

Soit un coût global de *27 000 € pour 15 ménages relogés , auxquels il faut ajouter un éventuel accompagnement complémentaire pour 5 ménages pendant une durée de veille sociale de 24 mois (voir détail dans la fiche projet2 paragraphe 5 « moyens financiers »).*

**Soit un coût global pour le projet, évalué à 36 000 €uros.**

**Cofinancements apportés (apports du CG, des collectivités territoriales, EPCI et Etat) :** ICF Habitat La Sablière 18 000 €uros

**Financement recherché dans le cadre de l’appel à projet** : 18 000 €uros.

**En cas de création d’offre nouvelle, projet bénéficiant d’un financement à l’investissement du FNDOLLTS** oui  non X ou en ayant candidaté à un appel à projets en cours oui  non X

**Inscription de la démarche dans la durée**

**Les engagements pris par les porteurs du projet portent sur une durée de :** 1 an



**Avis du service départemental en charge des politiques sociales du logement (DDCS ou DDT) :**

*champ libre*

**Pertinence du projet au regard des objectifs visés par l’appel à projets :** *champ libre*

**Caractère reproductible de la démarche : Faible**  **Moyen**  **Fort**

Conditions jugées nécessaires : *champ libre*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Avis global formulé par le niveau régional (DREAL en collaboration avec DRJSCS) :** | **Favorable** | **Défavorable** |
| *champ libre* | | |